

Règlement de la consultation BSTLRT 9328

1 CONDITIONS DE LA CONSULTATION

1.1 OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet des **travaux de purge partielle de la butte du stand de tir à 200 m de Beg Ar Men**.

Lieu d'exécution des travaux : **LANESTER (56)**

1.2 CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES (DCE)

Le DCE comprend :

- ☒ Le présent Règlement de Consultation
- ☒ L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes,
- ☒ Les Conditions Générales d'Achats (CGAchats) applicables aux marchés de travaux
- ☒ Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses éventuelles annexes.

1.3 FORME DU MARCHÉ

- ☒ Marché ordinaire

1.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les offres sont valables **180 jours** à compter de la réception de la dernière offre.

1.5 VARIANTES

Les variantes sont autorisées : ☐ oui ☒ non

1.6 GROUPEMENT D'ENTREPRISES

Si le candidat se présente sous la forme d'un groupement, celui-ci pourra être solidaire ou conjoint avec solidarité du mandataire.

Le candidat ne pourra pas se présenter en qualité de mandataire d'un groupement et de membre d'un autre groupement ou de candidat individuel.

1.7 VISITE DE SITES

- ☒ La visite est obligatoire. La visite permettra aux candidats, de réaliser les métrés, de quantifier les volumes, d'appréhender la complexité des ouvrages et de visualiser les contraintes d'évacuations et d'accès.

La **fourniture du certificat de visite** ([annexe n° 1 du présent règlement](#)), dûment signé par le représentant de l'USID de Lorient, conditionnera la recevabilité de l'offre du marché.

Un délai de 3 jours ouvrés entre la demande et la visite est nécessaire afin de réaliser les démarches d'accès.

Afin de planifier les visites, le soumissionnaire formulera, rapidement et au plus tard 15 jours calendaires avant la date de clôture de remise des offres, sa demande de visite, par mail à l'adresse mail indiquée ci-après :

sid-atlantique-sd-mp-usid-lrt.charge-rel-entr.fct@intradef.gouv.fr

En indiquant dans l'objet du courriel : **Consultation BSTLRT 9328 – Rdv VISITE**

Il est précisé que :

- les prises de vue sur le site sont interdites.
- qu'aucune réponse d'ordre technique ne sera apportée aux questions posées par les candidats à l'occasion des visites.

Seules les questions adressées via la **PLACE** donneront lieu à des réponses de la part du **Maitre d'ouvrage**. Ces réponses pourront être communiquées, le cas échéant, à l'ensemble des candidats dans le respect de l'égalité de traitement des candidats.

2 MODALITES D'APPRECIATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

2.1 APPRECIATION DES CANDIDATURES

Conformément à l'article R. 2161-4, l'acheteur se réserve la possibilité d'analyser les offres des soumissionnaires avant leur candidature.

Les candidatures seront appréciées sur la base des renseignements et documents demandés au [paragraphe 3.1](#) du présent document.

Les candidatures ne présentant pas les garanties et capacités juridiques, techniques et financières seront rejetées.

2.2 APPRECIATION DES OFFRES

2.2.1 Critères éliminatoires

Conformément aux dispositions de l'article R.2152-1 du code de la commande publique, les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, l'acheteur peut autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses et sous réserve que la régularisation n'ait pas pour but de modifier des caractéristiques substantielles des offres.

Seront considérées comme irrégulières :

- les offres ne comprenant pas l'ensemble des documents identifiés au paragraphe 3.2 ci-dessous ;
- les offres qui ne seraient pas chiffrées dans tous leurs éléments ;
- les offres ne répondant pas à la totalité des exigences.

2.2.2 Chiffrage à zéro

Si le soumissionnaire souhaite proposer une prestation au prix de zéro euro, il doit l'indiquer clairement dans son offre. En conséquence, il doit renseigner la mention « 0€ » dans les documents financiers exigés et préciser dans le mémoire technique les motifs de ce montant.

Toute autre mention équivalente à 0 (« sans objet » ou un trait) entraîne l'irrégularité de l'offre.

2.2.3 Critères de sélection des offres - Pondération

Les offres seront évaluées en fonction des critères énoncés ci-dessous :

Critère	Pondération
1. Prix	60 %
2. Valeur Technique	40 %

2.2.4 Méthodologie d'attribution des notes

A – l'évaluation du prix se fera par la méthode suivante :

$$\text{Note prix pondéré} = (\text{Prix le plus bas} / \text{Prix de l'offre examinée}) \times 60$$

Il est précisé que le critère prix est apprécié sur la base du montant en [annexe 2 de l'Acte d'Engagement](#).

B- L'évaluation du critère technique se fera par la méthode suivante :

Elle sera appréciée au vu du **mémoire technique** et de la pertinence et de la qualité des éléments présentés comme suit :

Sous-critères du mémoire technique	Méthode de jugement	Répartition des points
Chapitre 1 : Moyens humains et techniques	Composition, qualité et organisation du personnel technique (compétences, qualifications, habilitations)	Noté sur 15 points

Chapitre 2 : Mesures de prévention mis en place pour l'ensemble des travaux	Fiabilité des mesures de prévention pour la protection et sécurité des personnels, relatives à l'hygiène et la sécurité et notamment vis-à-vis de l'exposition aux poussières de plomb et d'antimoine, travaux en hauteurs,...	Noté sur 20 points
Chapitre 3 : Points technique sur les matériaux proposés	Liste des matériaux proposés avec un descriptif détaillé : Marque, modèle et types de matériaux proposés. Respect des caractéristiques imposé par les pièces du marché.	Noté sur 5 points
Chapitre 4 : Capacité du soumissionnaire à répondre aux exigences du marché	4.1 - Méthodologies d'exécutions du marché y compris ceux des sous-traitants (Organisation des personnels, des moyens techniques, des délais d'intervention)	Noté sur 20 points
	4.2 – Transmission d'un planning détaillé	Noté sur 20 points
Chapitre 5 : Développement durable	Analyse du Schéma d'organisation de gestion des déchets (SOGED) transmis. Pertinence des filières de transformation et de valorisation des déchets	Noté sur 20 points
TOTAL		Noté sur 100 points

Note valeur technique pondérée = (Nombre de points de l'offre technique évaluée / Nombre de points de l'offre technique la meilleure) X 40

C – Note totale

Note totale pondérée = Note prix pondérée + Note valeur technique pondérée

2.3 RECTIFICATION DE LA DECOMPOSITION DES PRIX

En cas de contradiction dans l'offre d'un soumissionnaire :

- les indications de prix portés dans la Décomposition des Prix Forfaitaires (DPF) prévaudront sur toutes autres indications de prix figurant dans l'offre,
- les erreurs de report, de multiplication ou d'addition contenues dans la DPF seront rectifiées.
- c'est le montant de la DPF ainsi corrigé qui sera pris en considération lors du classement des offres.

2.4 CLASSEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Le soumissionnaire dont l'offre arrivera en première position se verra attribuer le marché, sous réserve qu'il transmette, dans les délais impartis par la personne publique, les pièces demandées aux articles R. 2143-5 à R. 2143-15 et R. 2144-1 à R. 2144-7 du Code de la commande publique.

S'il ne satisfait pas à la présente obligation, l'acheteur écartera définitivement l'offre de ce candidat qui sera éliminé. Le candidat dont l'offre a été classée en deuxième position sera sollicité par l'acheteur. Ce candidat sera soumis à la même obligation de produire les certificats et attestations nécessaires avant que le marché ne lui soit attribué.

L'acheteur notifie à tous les autres candidats le rejet de leur offre, par le biais de la messagerie de la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE).

2.5 NEGOCIATION

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit de négocier avec les soumissionnaires et peut toutefois attribuer le marché public sur la base des offres initiales.

3 CONTENU DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le pli contient tous les documents et renseignements demandés au titre de la candidature et de l'offre. Ce pli devra être transmis par voie électronique sur la PLate-forme des AChats de l'Etat depuis www.marches-publics.gouv.fr

Les offres devront parvenir au SID Atlantique avant le :

Voir la lettre de consultation

ATTENTION : Les plis parvenant après la date et l'heure limites sur PLACE seront refusés.

3.1 DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA CANDIDATURE

À l'appui de sa **CANDIDATURE**, le candidat produira un dossier complet comprenant les pièces exigées ci-dessous :

- DC1 (lettre de candidature - habilitation du mandataire par ses cotraitants),
- DC2 (déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement),
- Attestation d'assurance en cours de validité,
- Attestation du pouvoir de la personne signataire du marché habilité à engager la société.
- Liste détaillée des travaux similaires à ceux du marché, en cours d'exécution ou exécutés au cours des trois dernières années, indiquant clairement le type de travaux, le montant du marché, le montant sous-traité, un descriptif précis des prestations réalisées, la date et le destinataire public ou privé.

Le candidat unique peut également proposer sa candidature par le biais du document unique de marché européen (DUME) : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr>.

3.2 DOCUMENTS RELATIFS A L'OFFRE

Le candidat produira un dossier complet comprenant les pièces exigées ci-dessous.

- Un projet de marché comprenant

- o Un Acte d'Engagement (AE) et ses annexes : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés de toutes les entreprises candidates ayant vocation à être titulaires du marché.

- Un mémoire comprenant

- o *Une note détaillant les éléments attendus au sous-critère du chapitre n°1*
- o *Une note détaillant les éléments attendus au sous-critère du chapitre n°2*
- o *Une note détaillant les éléments attendus au sous-critère du chapitre n°3*
- o *Une note détaillant les éléments attendus au sous-critère du chapitre n°4*
- o *Une note détaillant les éléments attendus au sous-critère du chapitre n°5*

- L'attestation de visite signée

- La Décomposition des Prix Forfaitaires (DPF) en annexe 2 du RC. Ce document non contractuel est un élément de comparaison des offres.

3.3 COPIE DE SAUVEGARDE

Les candidats peuvent adresser, sur support physique électronique (clef USB par exemple), une copie de sauvegarde. Les documents figurant sur ce support doivent être signés électroniquement (pour les documents dont la signature est obligatoire).

Cette copie ne pourra être prise en compte que :

- Lorsque, dans les candidatures et les offres transmises par voie électronique, un programme informatique malveillant (ou « virus ») est détecté par l'acheteur public. La trace de la malveillance du programme est conservée par l'acheteur public ;

- Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'est pas parvenue à l'acheteur public dans les délais de dépôt des candidatures et des offres (par exemple, les aléas de transmission), alors que la copie de sauvegarde est, elle, parvenue dans les délais ;
- Lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique, mais n'a pas pu être ouverte par l'acheteur public.

Lorsque l'acheteur public ouvre la copie de sauvegarde, le document reçu par voie électronique ne sera pas utilisé. La copie de sauvegarde se substitue au document initial. Elle devient l'offre qui fait foi, au détriment du pli arrivé hors délai ou qui n'a pu être ouvert.

Le pli sera :

- ✉ soit envoyé par la poste en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée ci-après :

SID Atlantique
Sous-Direction Achats, Exécution Budgétaire et Comptabilité – BAM/AAI
BCRM de Brest – CC 16
29240 Brest Cedex 09

- ✉ soit remis contre récépissé tous les jours ouvrés en se présentant à l'adresse suivante :

SID Atlantique
Sous-Direction Achats, Exécution Budgétaire et Comptabilité – BAM/AAI
15 bis Avenue de l'école navale
29200 Brest

Le pli contiendra une enveloppe intérieure dans laquelle sera inséré l'ensemble des documents et renseignements cités au [paragraphe 3](#) ci-dessus. Cette enveloppe portera la mention suivante :

NE PAS OUVRIR COPIE DE SAUVEGARDE <i>"Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis"</i> SID Atlantique BCRM de Brest - CC 16 Sous-Direction Achats, Exécution Budgétaire et Comptabilité / BAM/AAI 29240 Brest Cedex 09 Objet du marché : Lanester (56) – BFM C – Stand de tir Beg Ar Men à 200 m – Bâtiment 0534 – Purge partielle de la butte de tir Nom et adresse du candidat
--